

# Charte du Pisse-Mémé

- **Nos valeurs**

Le Pisse-Mémé est plus qu'un simple café, c'est avant tout un café atelier associatif visant à construire un lieu de convivialité et de partage.

Le local est donc un support pour d'autres activités, un point fixe autour duquel graviteront de multiples initiatives, en partenariat avec les habitants, les associations, les artistes, pour favoriser des rencontres, échanges, jeux et activités participant à l'animation socioculturelle du village.

Le Pisse-Mémé souhaite clairement privilégier le commerce local, équitable et l'agriculture biologique. Au sein du local un soin particulier est apporté aux économies d'énergie, au tri, au compostage et la minimisation des déchets et la valorisation de ceux-ci.

Au Pisse-Mémé, nous nous respectons tous, dans un climat d'ouverture d'esprit et d'acceptation des différences, aucune violence verbale, physique, morale ou tout propos discriminatoires ne sauraient être tolérés.

- **Fonctionnement du café**

Les horaires d'ouverture affichés à l'entrée sont à respecter.

Chaque adhérent s'engage à respecter le lieu, chacune des personnes qui s'y trouve et activités qui s'y déroulent.

Seuls les adhérents sont autorisés à entrer et consommer dans le local.

Il est exclusivement servi toutes boissons sans alcool, de la bière, du cidre, de l'hydromel, des vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins.

La vente d'alcool aux mineurs est interdite.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leur parent.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

Il est interdit d'introduire, distribuer ou consommer des stupéfiants dans le lieu.

Il est demandé d'être vigilant quant aux nuisances sonores, surtout aux heures tardives.

Les bénévoles référents au bar se réservent le droit de ne pas servir de boissons alcoolisées en fonction de la situation.

- **Usage des locaux**

Tout adhérent peut proposer des ateliers qui seront discutés au sein de l'équipe.

Si le local est libre, il est possible de le mettre à disposition des autres associations et intervenants, le planning du Pisse-Mémé prime sur toute autre activité.

Le prêt du local est consenti aux membres d'autres associations sous condition d'adhésion et de la présence d'au moins un référent de l'Asso's Bernez.

La cour est interdite aux véhicules motorisés sauf pour les livraisons, déchargement et chargement de matériel.

Personne n'est désigné pour faire le ménage, chacun doit y participer. Toute personne utilisant le local doit le laisser propre. Les locaux doivent être entretenus au fur et à mesure de leur utilisation. Chacun range et nettoie ce qu'il a utilisé. Le ménage spécifique à l'utilisation du bar doit être effectué par ceux qui en ont la charge. Le dernier à partir doit être le responsable de permanence et doit veiller à ce que le local soit correctement fermé (portes, fenêtres) et doit aussi veiller à fermer le gaz.

- **Bénévolat**

Les bénévoles doivent être adhérents et remplir une fiche d'inscription.

Les bénévoles s'engagent à prendre connaissance de la charte et la respecter.

Tous les bénévoles sont couverts par la responsabilité civile de l'Asso's Bernez.

Les bénévoles participent aux activités selon leur envie, motivation, compétence et temps libre. Ces activités sont regroupées sous forme de commission. (Programmation / Bar / Déco / Communication / Travaux, etc.).

- **Divers**

Le Pisse-Mémé se réserve le droit d'accepter ou refuser l'affichage en fonction de ses valeurs.

Les animaux sont tolérés mais restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Les jeux d'argent sont interdits.

Toute forme de prosélytisme ainsi que la promotion de tout parti politique est interdit.

Mémé ne fait pas crédit.

- **Exclusion**

Tout agissement contraire à cette charte ou aux autres documents régissant le fonctionnement du lieu, pourra, en fonction de sa gravité et/ou de sa répétition, faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive du Pisse-Mémé. Cette exclusion pourra être prononcée par tout bénévole responsable de la permanence, elle sera confirmée en réunion plénière.

### **Tenue du bar**

Tous les adhérents de l'Asso's Bernez à jour de leur cotisation sont habilités à servir des consommations aux adhérents de l'Asso's Bernez présents au Pisse Mémé, après avoir suivi une formation interne dispensée par un membre du conseil solidaire.